



(2)

Stephanie Ruk

Conseil des droits de l'homme

17^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Tchad

Genève, le 29 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Tchad et la remercie pour sa présentation. Elle tient à saluer les efforts entrepris par le Tchad depuis son premier Examen périodique universel, notamment en ce qui concerne sa coopération avec les Chambres africaines extraordinaires établies au sein des juridictions sénégalaises pour la poursuite des violations du droit international commises au Tchad de juin 1982 à décembre 1990.

La Suisse demeure préoccupée par la situation du système judiciaire tchadien. **Elle recommande aux autorités tchadiennes de redoubler d'efforts pour mettre en place une administration de la justice indépendante, impartiale et effective. La Suisse recommande également au Tchad d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences.**

La Suisse se réjouit que le Tchad n'applique plus la peine de mort depuis 2003. **Elle recommande au Tchad d'instaurer un moratoire de droit sur les exécutions et de prendre les mesures nécessaires en vue de l'abolition de la peine de mort.**

La Suisse est préoccupée par les restrictions du droit à la liberté d'expression et d'opinion, en particulier celles imposées aux journalistes et aux médias. **Elle recommande aux autorités tchadiennes d'assurer que le cadre législatif garantit le droit à la liberté d'expression et d'opinion et de mettre fin aux intimidations dont les journalistes sont victimes.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve